

LA FORÊT D'ARGANIER : QUELLE GESTION POUR QUELLE RESSOURCE ?

MOHAMED CHAMICH

La forêt d'Arganier est un écosystème d'une très grande originalité. Le système agraire s'articule autour de trois productions : les produits de l'Arganier, l'élevage et l'agriculture. Les ressources arganières, longtemps abondantes, sont devenues rares du fait d'une intense exploitation de la part des communautés villageoises, des éleveurs nomades et des exploitants forestiers. La mise en évidence de la multiplicité des acteurs et des fonctions de l'Arganier explique le développement des conflits portant sur l'usage de cette ressource. Dans ce contexte, le présent article propose d'explorer les possibilités d'évolution de la législation et de construction d'un dispositif de médiation territoriale.

L'ARGANIER DU SOUSS : ENJEUX SOCIOÉCONOMIQUES

Située dans la région du Souss, la forêt d'Arganier (*Argania Spinosa* (L.) Skeels) est l'une des principales forêts du Maroc. Cet arbre endémique, à la fois forestier, fruitier et fourrager, constitue le pivot d'un système agraire traditionnel qui a permis jusqu'ici de répondre aux besoins d'une population dense dans une zone difficile, confrontée à des risques à la fois économiques, sociaux et environnementaux. Il est particulièrement adapté à la région, grâce à son système racinaire profond et sa bonne résistance aussi bien à la chaleur qu'au froid (jusqu'à 50 °C en été et - 2 °C en période d'hiver). Cette forêt s'étend sur une aire de 800 000 ha et concerne environ deux cents communes rurales du sud-ouest du Maroc. La population (selon Hnaka, 2009), estimée à plus de 3 millions d'habitants, a triplé pendant les cinquante dernières années et s'est fortement urbanisée (50 % d'urbains en 2009).

Ce système contribue au maintien de la fertilité du sol et à la continuité de la vie de la flore, de la faune et des hommes. Afin de préserver le rôle irremplaçable que joue l'arganeraie dans l'équilibre écologique de ces régions, le Maroc a obtenu auprès de l'Unesco sa reconnaissance en tant que réserve de biosphère Arganeraie (RBA), en décembre 1998. Cette reconnaissance souligne la prise de conscience de la valeur du patrimoine de l'arganeraie et des risques qu'elle encourt en raison de la pression anthropique exercée par un grand nombre d'acteurs et de l'intensification des activités économiques. La décision de conférer le statut de RBA a permis la mise en place de mesures pour la gestion et la conservation du système économique et écologique de l'arganeraie, tout en poursuivant le développement de l'économie de la région. La RBA dispose ainsi, depuis sa mise en place, d'un plan cadre, outil d'orientation de sa mise en œuvre. En plus de l'établissement du zonage de la RBA, ce plan cadre avait programmé un certain nombre de mesures visant à assurer les objectifs et les fonctions assignés aux différentes zones (HCEFLCD et PCDA, 2001).

Dans la partie sud de l'arganeraie, à laquelle s'intéresse cet article, cinq activités occupent une place importante : l'agriculture familiale avec un élevage restreint, pratiqué par les sédentaires ; l'agriculture intensive à caractère marchand ; la production de l'huile d'argan par les coopératives féminines et par des sociétés privées, activité actuellement en plein essor ; la sylviculture, gérée par les services des Eaux et Forêts et l'élevage pastoral, basé essentiellement sur la transhumance. Certaines de ces activités sont pratiquées depuis longtemps : l'agriculture-élevage des sédentaires et la transhumance pratiquée depuis les temps anciens par les éleveurs nomades. D'autres se sont développées récemment, dans le contexte de la libéralisation économique, sous l'impulsion de nouveaux acteurs : la filière de l'huile d'argan et l'agriculture de rente orientée vers l'exportation. Ajoutons à cela, le phénomène de l'urbanisation, très puissant dans le Souss.

Sous les effets conjugués de ces différents facteurs, climatiques, démographiques, économiques et politiques, la situation du patrimoine forestier de l'arganeraie se détériore (nette régression des superficies boisées et de la densité de la forêt) et la régénération de l'arganeraie se fait mal. La raréfaction de la ressource, face à des demandes qui s'accroissent, conduit à la multiplication et à l'aggravation des conflits.

QUESTIONS-PROBLÈMES

La région était autrefois bien boisée et l'Arganier s'étendait jusqu'au nord de Safi. Mhirit *et al.* (1999) rappellent qu'au sud, les limites naturelles de cet arbre s'étendaient jusqu'à l'oued Draâ et parfois au-delà : on le trouvait jusque sur les falaises de la région de Tindouf et l'un des oueds de Seguiet el Hamra porte encore le nom d'oued Argane. À l'est, les limites naturelles de l'Arganier allaient jusqu'à 70 km à l'est d'Essaouira, soit un rayon s'étendant à Chichaoua, Chemaïa et Amizmiz. L'océan Atlantique bordait l'arganeraie à l'ouest. Cette extension passée soulève les questions suivantes : que reste-t-il de cette forêt qui couvrait une superficie de l'ordre d'un million d'hectares au début du XX^e siècle ? Cet arbre original qui est devenu un patrimoine national, voire mondial, est-il menacé de disparition ?

La forêt d'Arganier est considérée dans les régions de l'extrême sud du pays comme une ceinture verte contre la désertification. La destruction de cet arbre exposerait des milliers de ruraux à l'exode. La menace sur les ressources naturelles dans cette région est un problème reconnu depuis des années. L'état des eaux et des sols se dégrade visiblement et glisse progressivement vers le risque de désertification dans le sens d'une perte irrécupérable de surfaces pour la production agricole. Il s'agit en premier lieu d'une utilisation abusive des ressources végétales, qui facilite l'érosion par les forces de l'eau et du vent. La perte de fertilité des sols d'une part et l'avancement du sable de l'autre sont des conséquences inévitables qui réduisent progressivement la surface utilisable pour la production agricole.

Au Maroc, la dégradation des ressources s'est fortement accentuée ces dernières années sous les effets conjugués de plusieurs facteurs tels que le changement climatique, l'accroissement démographique, le développement de l'agriculture marchande et le changement des modes d'exploitation des ressources naturelles. Cette dégradation s'est traduite dans la plupart des zones, par la stagnation, voire la réduction du rendement agricole (notamment chez les petits agriculteurs), la diminution des ressources fourragères ainsi que la baisse des niveaux des eaux souterraines. L'agriculture et l'élevage, les deux composantes essentielles des systèmes de production au Maroc, maintenus jusqu'ici par des pratiques traditionnelles basées sur une forte utilisation de l'espace, s'adaptent en accroissant la pression sur les ressources naturelles : sédentarisation de l'élevage transhumant et mise en culture des parcours.

Cet état de fait a poussé les éleveurs des provinces du Sud et du Sud-Est à se sédentariser vers l'ouest du pays, notamment dans la région du Souss. On observe une forte concentration d'éleveurs dans la plaine. Cette migration des personnes et du bétail pose des problèmes sociaux et spatiaux. Les couloirs de transhumance dont fait partie l'arganeraie sont aujourd'hui occupés par les agriculteurs ou simplement abandonnés à cause du manque de points d'eau.

Nous sommes en présence d'une agriculture intensive et d'une occupation d'espaces de plus en plus importante. Les agriculteurs ne pratiquent plus de rotation des cultures. Ils mettent en place des cultures très consommatrices en eau et coupent les arbres pour faciliter l'introduction de la mécanisation. Le défrichement, la coupe abusive du bois et l'insuffisance du reboisement ont accentué le phénomène de désertification. Confrontés à la pression foncière et au développement des stratégies adaptatives, les agriculteurs et les éleveurs ont adopté au fil du temps un comportement de plus en plus conflictuel. La cohabitation entre ces deux communautés est émaillée de nombreux affrontements. Les conflits entre agriculteurs et nomades se sont multipliés et se déclenchent toujours à partir du même motif : un animal dévaste les champs agricoles dans l'arganeraie ou dégrade la forêt, les nomades ne respectent pas les mises en défens pendant la période de récolte des noix d'argan...

Nous défendons l'idée que si les acteurs de l'Arganier ne parviennent pas à coordonner leurs pratiques, c'est avant tout parce qu'ils n'ont pas de représentations communes de l'espace à organiser et des pratiques de chacun des groupes, du fait qu'ils ne dialoguent jamais.

La compréhension des logiques de gestion de l'Arganier par les différents acteurs passe par l'observation des pratiques et des usages de la ressource. Pour cela, il faut prendre en considération les valeurs et les croyances qui y sont rattachées. Ces dernières déterminent le système des représentations sociales. Ce système nous renseigne sur l'identité socioculturelle et socio-professionnelle des acteurs et sur leurs mobiles d'action. On considère en effet que la représentation que chacun a de la réalité renvoie à « sa » réalité (Bardin, 2007) et que cette représentation est liée au contexte culturel et social des individus. Les valeurs et les pratiques sont des marqueurs de l'identité socioprofessionnelle et culturelle.

Les représentations sociales sont une forme de connaissance dite « de sens commun » (Jodelet, 1999). Cette connaissance se constitue à partir des savoirs transmis (exogènes et endogènes), des informations détenues, des modèles de comportement induits ou fabriqués.

La divergence des représentations sociales provoque plusieurs formes de conflits et contribue au blocage de l'action collective. Ainsi, cet espace qui était autrefois un territoire pertinent de l'action collective contribuant au développement local de la région ne l'est plus aujourd'hui.

LES FACTEURS DE DÉGRADATION DE L'ARGANERAIE

Pression démographique et urbaine

Le territoire de l'arganeraie se compose de 236 communes dont 212 communes rurales. Les recensements nationaux de la population marocaine de 1960 et 2004 permettent d'affirmer que la région du Souss-Massa, constitué par les provinces d'Agadir, de Taroudannt et de Tiznit, a connu depuis 40 ans une croissance démographique remarquable, notamment dans la province d'Agadir (quadruplement) et celle de Taroudannt (triplement).

Actuellement, la région compte plus de 3 millions d'habitants (soit près de 10 % de la population nationale), occupant une superficie de 7 250 000 ha (10 % du territoire national). La forte

croissance de la population s'est accompagnée d'une urbanisation rapide dans les provinces d'Agadir et de Taroudannt (respectivement + 4 % d'urbains par an et + 3,3 % entre 1994 et 2004), à cause de l'importance de l'exode rural et du développement d'activités économiques secondaires et tertiaires. Le taux d'urbanisation de la province d'Agadir atteint 67 % en 2004 (Direction des statistiques du Maroc), avec une densité de population élevée (152 hab/km² en 1994).

Cette extension du milieu urbain se fait aux dépens de la forêt d'Arganier, et entraîne la réduction de la superficie de la forêt. Agadir au nord-ouest, Chtouka Aït Baha et Tiznit au sud-ouest, Taroudannt à l'est et Ouled Taïma, située entre Agadir et Taroudannt, sont des villes dont l'extension se fait aux dépens de l'arganeraie.

Les migrations représentent l'un des aspects les plus importants de la dynamique des populations de la région : mouvements d'exode, continuellement opérés entre les campagnes et les villes et émigrations vers l'étranger.

Toutefois, malgré ce phénomène de migration important dans la région du Souss, le nombre d'exploitants de la forêt continue d'augmenter avec la croissance démographique. Comme la superficie totale reste invariable (voire diminue), il en résulte une diminution des superficies exploitées par individu. La conséquence principale de ce processus est que les utilisateurs de la forêt intensifient leurs interventions sur l'environnement en vue de satisfaire leurs besoins, utilisant des moyens qui ne respectent pas toujours l'écosystème.

Le développement de l'agriculture irriguée

L'agriculture a pris un élan considérable. Son essor constitue incontestablement l'un des facteurs principaux de recul de la forêt, particulièrement à cause du labour et de l'attrait exercé par les cultures intensives irriguées (cultures intercalaires).

Le labour profond, comme cela est établi, détruit les espèces pérennes y compris arbustives, qui sont indispensables pour la croissance et la régénération de l'Arganier. Ce qui aggrave la situation également, c'est le fait que l'exploitant ne se limite pas à labourer pour répondre à ses besoins en cultures vivrières (céréales), mais il intensifie la pratique des cultures irriguées en vue d'une rentabilité immédiate, et ce à travers des cultures d'exportation. Et afin de pérenniser cette rentabilité, l'exploitant procède au forage de puits, et utilise les techniques modernes d'irrigation, provoquant une diminution substantielle des réserves en eaux souterraines.

Compte tenu du fait que les eaux du bassin du Souss sont salées, les agriculteurs changent souvent de terrain (en raison de la baisse du rendement) et recherchent toujours des sols fertiles assurant ainsi un profit permanent, au détriment de l'équilibre de l'Arganier. La tendance des exploitants agricoles à délaisser les terres à faible rendement expose celles-ci à l'érosion, provoquée par les eaux de pluie et le vent, entraînant ainsi une désertification accrue du milieu, qui incite les populations qui y survivent à l'émigration avec tout ce que cela suppose comme conséquences négatives sur les rapports, déjà déséquilibrés, villes-campagnes. Ces conséquences vont à contre-courant de la politique gouvernementale visant à la lutte contre l'exode rural et à l'incitation au développement du monde rural (Chamich, 2008).

Prélèvement du bois de chauffage

L'augmentation de la population dans la zone de l'arganeraie génère une demande accrue de bois de chauffage. Aujourd'hui, la forêt n'est plus en mesure de répondre aux besoins croissants des populations. Il s'ensuit une destruction massive de la forêt d'Arganier. Afin de remédier à ce problème, que l'on peut considérer comme un mal nécessaire, on peut préconiser des solutions

inspirées d'expériences tentées dans diverses régions du monde, qui souffraient du même problème. Citons à titre d'exemple la contribution des collectivités locales, principales bénéficiaires des richesses forestières, à la vulgarisation de l'utilisation du butane.

Pâturage excessif

La forêt est l'espace vital du monde rural caractérisé, dans les régions d'implantation de l'Arganier, par l'élevage qui remplit diverses fonctions dont :

- l'autosuffisance des ménages ruraux en viandes, produits laitiers, laine ;
- l'approvisionnement des marchés locaux, par ces mêmes produits ;
- une source d'épargne, aisément transformable en liquidités en cas de besoin ;
- une valeur sociale, à forte symbolique, l'importance du cheptel possédé déterminant le statut social et, partant, l'autorité et la puissance des propriétaires ;
- la production de fumier pour les cultures intensives irriguées.

Néanmoins, l'élevage intensif, reposant sur la forêt comme source exclusive de pâturage, menace directement l'Arganier, sachant que les caprins constituent 80 % du bétail existant dans ces régions.

Rappelons que des troupeaux de grande taille, pratiquant des déplacements conjoncturels, lors de sécheresses, surchargent les parcours de l'arganeraie et aggravent les risques de dégradation de la ressource arganière.

Précisons enfin que ces différentes activités en cause dans le recul des peuplements d'Arganier sont dans de nombreux cas en compétition pour l'espace, conduisant à de nombreux conflits d'usage.

PRINCIPALES CAUSES DES CONFLITS D'USAGE

Superposition des droits d'usage

Les réserves de biosphères sont de vastes zones représentatives de paysages naturels et culturels, bénéficiant pour leur plus grande partie de la protection des lois. L'arganeraie, contrairement à d'autres aires protégées, englobe des paysages d'intensité d'utilisation variables, allant d'écosystèmes peu anthropisés à des régions intensivement exploitées. Dans cet espace, plusieurs concepts-modèles pour la protection, l'entretien et le développement coexistent (Radi, 2005).

À l'instar de nombreuses régions marocaines (Bédoucha, 2000), les règles d'accès et d'usage dans l'arganeraie sont issues de la superposition de plusieurs sources de droit : législation officielle, droit coutumier et droit coranique. Celles-ci interagissent pour former un droit particulier, connu et respecté par les usagers. Sur le plan légal, la législation forestière qui y est appliquée est spécifique à la région, relevant de ce qu'on appelle souvent « la petite loi forestière » de 1925. En effet, prenant en considération le rapport particulier des usagers à l'arbre, considéré plus comme un fruitier oléagineux que comme un arbre forestier, la législation forestière de base a été amendée en 1925 en donnant des droits d'usage étendus aux populations locales. Ces derniers sont réservés aux membres autochtones ayants droit. Toute transaction entre les membres des tribus locales et des étrangers est interdite. Ces textes assurent donc en principe une protection maximale des arbres, leur coupe étant soumise à l'autorisation des services des Eaux et Forêts, y compris dans les terrains privés.

En ce qui concerne les droits fonciers, la majorité de l'espace est propriété collective des communautés villageoises en dehors des terres privées et domaniales. Sur ces terrains collectifs, chaque famille reçoit des parcelles à travailler sans avoir le droit de les vendre, sur des terrains de parcours

utilisés par des fractions ou sous-fractions de tribus, parfois directement par les familles. On distingue : les agdals et les mouchaa (pour plus de détails, on se reportera à Bourbouze et El Aïch, 2005). Ces terrains collectifs font l'objet de nombreux conflits d'usage, qui portent notamment sur la question des terres indivises. De plus, selon Pontevès (1989) « *les querelles à propos des terres indivises existent aussi entre familles ou entre lignages, notamment autour de la question du passage des troupeaux. Si par exemple un homme possède deux terrains de pâturage éloignés l'un de l'autre et qu'il est obligé de passer sur les terres d'un voisin, il est fréquent que celui-ci se plaigne des dégradations causées par les troupeaux sur ses terres et qu'il dresse des barrières pour gêner leur passage. Ces situations sont à la source de nombreux conflits entre éleveurs sédentaires* ».

Les droits de parcours sont détenus au niveau de la tribu mais, dans la pratique, chaque fraction a une mouvance territoriale propre et utilise de manière privilégiée certaines zones de parcours. Notons que les frontières sont souvent peu marquées et que les pratiques d'utilisation au sein d'une tribu peuvent varier d'un groupe social à l'autre et d'une année à l'autre selon les aléas climatiques et l'état de la végétation des parcours. Dans l'ensemble, un rapport étroit existe entre l'organisation sociale et l'organisation de l'espace pastoral, notamment pour son utilisation et la pratique du nomadisme ou de la transhumance (Auclair, 2000).

Comme nous l'avons vu dans la partie consacrée aux enjeux, l'exploitation intense de l'arganeraie par les populations rurales a fortement marqué l'environnement. Cette pression sur les ressources a rendu difficile l'application des règles et la gestion collective de la forêt, ce qui a contribué à la détérioration des relations entre les différents usagers de la forêt. Par conséquent, ces droits qui étaient depuis longtemps complémentaires et qui ont contribué à l'équilibre et au maintien de la forêt sont devenus inadaptés à la situation actuelle. Thieba (1997) confirme ce propos : « *dans les conflits qui opposent les autochtones aux allochtones, les positions épousent le clivage entre le droit moderne et le droit coutumier : d'une manière générale, les allochtones s'appuient sur la réglementation des réformes agraires et foncières, tandis que les autochtones font valoir les droits coutumiers dont ils sont les représentants* ».

Un déficit de communication

Les nombreuses actions entreprises pour améliorer la gestion de l'arganeraie prennent peu en compte les relations qui lient l'ensemble des acteurs sociaux. Il y a un manque de médiation aussi bien dans les administrations de l'État que dans les institutions de développement et de recherche. La perspective de travail adoptée, basée sur la participation effective de la population, est intéressante mais, ne faisant pas appel à des médiateurs territoriaux pour le règlement des différends, elle reste très insuffisante.

Dans le cas de l'arganeraie, on note l'existence de plusieurs types de conflits entre les usagers, chacun défendant sa logique et son intérêt. Le conflit, qu'il soit lié aux intérêts ou aux valeurs, est avant tout un problème de non-respect du contrat relationnel. Quand quelqu'un ne respecte pas les termes du contrat, le conflit surgit. C'est une forme de comportement compétitif entre deux ou plusieurs personnes, il s'amorce lorsque les gens sont en concurrence.

Le besoin d'une gestion concertée de l'arganeraie apparaît alors crucial. Nous soutenons l'hypothèse que cette gestion concertée ne pourra se faire qu'en prenant en considération l'un des principaux moteurs des conflits d'usage : les collusions de représentations sociales.

Collusion des représentations sociales

Le territoire, comme construction mouvante et produit des processus d'écriture de l'histoire et des représentations des groupes humains, est loin d'être une catégorie objective. Il est associé à un ensemble de discours plus ou moins contradictoires qui traduisent sa mise en forme selon

les prismes des cultures, des histoires et des manières de voir de chaque groupe. Cette subjectivité du concept de territoire a comme corollaire sa dimension culturelle et politique.

Dans l'arganeraie, chaque groupe d'acteur a une représentation de l'autre et un acquis culturel différent par rapport à l'utilisation de la forêt, par rapport à l'appartenance ethnique et par rapport au territoire. Cette représentation induit des pratiques et des pensées spécifiques. Ceci contribue à la détérioration des relations et à l'émergence d'incompréhensions et de conflits. Nous illustrons notre propos en donnant la parole aux acteurs.

Différentes représentations sociales associées à l'Arganier et à son utilisation

Les représentations territoriales

Pour les éleveurs nomades (arabophones) : « *Nous avons le droit de passage dans cette forêt. La forêt appartient à Dieu, nous y avons le droit. Nous sommes Marocains, donc, nous avons le droit d'exploiter cette forêt. Sinon, ça ne sert à rien de rester dans ce pays, la terre de Dieu est vaste* » ou encore « *Si on nous interdit de nous déplacer avec nos troupeaux, nous ne pourrions pas continuer notre activité et nous serions obligé d'aller en ville* ». Ces éleveurs ont une représentation de l'espace et de la ressource qui s'explique par leur histoire incorporée, leurs savoir-faire transmis et leurs croyances (Bourdieu, 1980).

Les représentations socioprofessionnelles

Pour les éleveurs (arabophones) : « *Les agriculteurs bloquent le passage de notre bétail en mettant en culture les terrains destinés au pâturage et coupent les arbres pour cultiver. L'agriculture a détruit cette forêt* ».

Pour les agriculteurs berbérophones : « *Les éleveurs nomades sont des personnes dangereuses qui menacent la forêt d'Arganier. Ils coupent les arbres et détruisent nos cultures* ».

Les représentations de la ressource

Pour les éleveurs (arabophones et berbérophones) : « *L'Arganier est un arbre fourrager dont le feuillage et le fruit servent pour l'alimentation du bétail* ».

(Source : extraits d'entretiens conduits auprès d'éleveurs et agriculteurs de la province de Taroudannt, cercle d'Ouled Taïma, entre octobre 2006 et juillet 2007).

CONFLIT D'USAGE DE L'ARGANERAIE

Les conflits dans l'arganeraie peuvent être classés ou traités en fonction de plusieurs critères :

- l'espace objet du conflit : la forêt d'Arganier ;
- les parties en conflit, ou protagonistes : il s'agit principalement des agriculteurs et des éleveurs ;
- l'impact sur les ressources arganières.

La divergence des intérêts et des stratégies des acteurs, le manque voire l'absence de dialogue et de concertation autour de la gestion du territoire contribuent à la fragilisation de la cohésion sociale par les confrontations entre les usagers qui en résultent. C'est là un des moteurs de la dégradation de l'arganeraie.

Les conflits que nous avons pu identifier se rangent en deux catégories :

- les conflits sur la régulation de l'usage des terres notamment entre les agriculteurs et les nomades ;
- les conflits sur le contrôle territorial et la défense des identités, en particulier entre agriculteurs et éleveurs et entre agriculteurs et forestiers ou dans le cadre de la mise en défens pratiquée par les forestiers.

PROPOSITIONS POUR LA GESTION DES RESSOURCES ARGANIÈRES

Le comportement de la communauté villageoise peut être perçu comme la conséquence d'un système de croyances auquel la communauté adhère et qui s'est renforcé avec le temps et du fait des conditions socioéconomiques actuelles. La population villageoise n'accepte pas toutes les mesures proposées pour la lutte contre la désertification, avec l'argument que cela ne sert à rien, puisque ensuite « *les nomades vont tout détruire à nouveau* ». Les nomades de leur côté, dès lors qu'ils ne sont pas impliqués dans les opérations, se sentent encore plus marginalisés.

Certains lieux nécessitent un grand travail de reconnaissance mutuelle entre ces deux protagonistes avant de mettre en place les mesures de lutte contre la désertification et la gestion des parcours collectifs. Il est impératif de sauvegarder cette ressource, donc de créer une action collective basée sur la collaboration.

Organisation de l'élevage itinérant et implication des éleveurs dans les projets de développement

Comme la population sédentaire du Souss tend à rejeter toute la responsabilité de la dégradation de l'arganeraie sur les éleveurs nomades, elle pourrait ne plus du tout les tolérer. Les nomades de leur côté se sentiraient encore plus exclus de tous les programmes de développement rural.

Les mesures d'implication des nomades doivent être prises soigneusement, en tenant compte de la situation spécifique des différents villages concernant les relations entre les éleveurs nomades et la population sédentaire dans certains lieux. Ainsi, le dialogue entre les protagonistes, éleveurs et agriculteurs, apparaît comme un prérequis avant d'entamer les mesures de lutte contre la désertification et de gestion des parcours collectifs. Ce processus ne peut être réalisé sans l'intervention de l'État, sans ses services agricoles et forestiers.

Un autre point nous paraît important pour la sauvegarde du patrimoine national de l'arganeraie : il s'agit du mode d'organisation des éleveurs nomades. En effet, la création des associations villageoises était l'un des objectifs majeurs de la politique de développement de l'État en partenariat avec différentes ONG internationales. Ces associations ont largement contribué au développement socioéconomique de la région en général et des communautés villageoises en particulier, ce qui a poussé les acteurs sociaux à créer un réseau des associations de la réserve de biosphère Arganeraie.

Il s'agirait alors d'étendre cette dynamique aux éleveurs nomades, en constituant des coopératives pastorales afin de les impliquer dans les programmes d'amélioration des parcours et de l'élevage (à l'instar de ce qui a été fait dans l'Oriental, voir par exemple Tozy, 2002). Pour ce faire, une distinction doit être faite entre éleveurs nomades et semi-nomades d'un côté (tout en prenant en compte le type d'élevage : ovins, caprins et dromadaires), et les petits et grands éleveurs de l'autre côté.

Besoins en médiateur : l'information pour faire bouger les représentations sociales

La médiation consiste à agir dans un processus de concertation plus ou moins formalisé, impliquant plusieurs catégories d'acteurs porteurs de valeurs et d'intérêts différents, de façon à aider à construire des accords formels ou tacites qui pourraient contribuer à une gestion concertée de biens inscrits dans un territoire.

Elle nécessite la mise en place d'un rapport de confiance entre les éleveurs nomades et les populations villageoises, qui repose selon nous sur la sensibilisation de ces dernières sur le fait que l'élevage mobile raisonné est une forme d'utilisation des terrains de parcours qui peut

s'avérer mieux adaptée aux conditions de l'arganeraie que la culture céréalière intensive et irriguée. Il semble également nécessaire de les informer sur le fait que les éleveurs nomades viennent de plusieurs régions difficiles du Maroc et ne viennent pas uniquement des provinces du Sud comme on le croit trop souvent. L'idée de faire jouer la solidarité économique entre régions pourvues en ressources pastorales et régions moins pourvues nous semble à ce titre intéressante. Pour réussir, l'intervention de personnes capables de comprendre les représentations sociales des protagonistes et de les convaincre de se réunir, de collaborer et de construire une action organisée dans le but de sauvegarder cette ressource semble nécessaire : ce sont les médiateurs territoriaux (Scott, 1998).

Révision de la législation existante

Les règles qui régissent l'arganeraie ne sont plus adaptées à la situation actuelle. Une révision des textes juridiques en rapport avec la gestion de l'Arganier s'impose. Les coutumes ne devront pas être ignorées, car étant enracinées dans les valeurs et les croyances locales, elles peuvent souvent conduire à des solutions à long terme et viables (Thieba, 1997). Mais cette approche par les coutumes peut ne pas prendre en compte certaines catégories d'acteurs, comme les femmes par exemple. Pour cela, la gestion coutumière peut être accompagnée par un processus de partenariat visant la participation de tout le monde dans la recherche de solutions pour l'usage des ressources arganières.

En effet, une grande partie des actions de sauvegarde de la forêt vise la plantation et la régénération, mais ces actions ne peuvent réussir sans la mise au point de techniques appropriées d'exploitation et de valorisation des produits de l'Arganier. Pour cela l'élaboration d'un projet stratégique global de territoire pour l'arganeraie, fondé sur une prise en charge solidaire et partenariale des enjeux locaux de développement et visant à concilier développement économique et cohésion sociale, apparaît comme une piste prometteuse.

Renforcer les institutions villageoises locales : jmâa et association

La jmâa, organisation sociale paysanne, a assuré pendant longtemps un rôle remarquable dans le maintien de la cohésion sociale, la gestion des affaires internes de la communauté villageoise et le respect des règles coutumières (pour une discussion sur la notion de jmâa, voir Rachik, 2001). Mais avec l'évolution du tissu associatif, l'introduction de nouveaux acteurs, notamment les organisations internationales (Unesco, GTZ, Pnud, UE) et la mise en place par l'État de nouvelles politiques de développement rural, le fonctionnement de la jmâa s'est affaibli et semble ne plus pouvoir assumer de nouvelles tâches. On peut penser aussi que la volonté de l'État était de créer une autre forme d'organisation paysanne, capable de suivre l'évolution et le développement de l'arganeraie. C'est ainsi que l'association, comme nouveau modèle d'organisation a vu le jour, composée de jeunes paysans, instruits et sensibilisés à la problématique du développement tout en respectant les exigences internationales (approche participative, approche du genre...).

Le passage de la jmâa à l'association a redynamisé l'action collective des communautés villageoises, mais a provoqué un dysfonctionnement au niveau des règles coutumières, notamment pour ce qui est de la gestion des ressources naturelles. Ce dysfonctionnement peut être expliqué par le fait que les associations disposent de moyens et d'outils qu'on peut qualifier de modernes mais qu'elles n'ont pas profité du capital social de la jmâa (Mernissi, 2003), qui depuis longtemps veillait au respect des droits d'usage de l'arganeraie. D'où la nécessité de mettre en place un dispositif de partage des compétences de la jmâa vers l'association au lieu de la dessaisir de ses prérogatives. Ce dispositif s'appuie sur l'implication des structures communautaires dans le

fonctionnement des associations. Vedeled (1997) va dans le même sens, évoquant le contexte malien : « *même si les organisations locales coutumières ont été affaiblies dans le cadre d'un système global d'intervention, elles peuvent représenter un point de départ pour les organisations modernes car la marginalisation des institutions coutumières est une autre énergie potentielle latente [sic] pour l'effondrement des nouvelles organisations créées, soutenues et toujours assistées par des programmes extérieurs...* ».

Ce dispositif apparaît essentiel, la combinaison entre logique paysanne et logique « moderne » des associations permettant, d'une part, d'éviter les conflits sur l'insécurité des droits et l'absence de reconnaissance légale et de l'autre, de favoriser le renouvellement de pratiques plus adaptées au monde actuel.

CONCLUSIONS

L'évolution qu'a connue l'arganeraie, notamment la tendance à la sédentarisation, l'accentuation des déplacements vers l'arganeraie et la perturbation des mouvements des troupeaux, l'extension de l'agriculture, le développement de l'urbanisation et du tourisme, sont autant de facteurs qui ont entraîné la désagrégation de la complémentarité entre les différents secteurs écologiques, et de ce fait, une utilisation non uniforme de l'espace. Ainsi la gestion de l'arganeraie est devenue problématique et elle représente un frein au développement de la région. Ces facteurs ont contribué également à l'émergence de nouvelles utilisations de la ressource et à la multiplication de ses fonctions économiques. Ces fonctionnalités multiples sont souvent à l'origine de tensions entre les divers usagers de l'Arganier, des tensions qui se traduisent à de nombreuses occasions par des conflits mettant en relief les intérêts divergents.

Les expériences de développement ont montré qu'en matière de préservation des ressources arganières, il n'est pas aisé de faire participer les populations du fait de la difficulté d'aborder les problèmes d'environnement, surtout quand la ressource est rare et qu'elle est liée directement aux intérêts immédiats des individus. L'analyse des représentations sociales permet de bien saisir cette difficulté et de comprendre la logique d'exploitation de la forêt d'Arganier par chaque usager. Ainsi, la connaissance des représentations sociales des éleveurs et des agriculteurs vis-à-vis des ressources, de l'espace et des autres usagers contribue à une meilleure compréhension de la problématique de gestion de l'Arganier.

Vu la complexité de ce système agrosylvopastoral, notamment la multiplicité d'acteurs et le pluralisme institutionnel, l'élaboration d'un projet participatif basé sur la médiation et mobilisant les acteurs concernés par l'usage de l'arganeraie peut contribuer à la résolution des problèmes liés à l'usage des ressources arganières. Les actions de restauration, d'amélioration et de maintien des ressources pastorales pourraient être conduites dans le cadre d'un développement intégré touchant l'ensemble des facteurs de l'écosystème. Enfin, la révision de la législation régissant les forêts en général et l'arganeraie en particulier s'impose, afin de s'inscrire dans le contexte actuel de l'usage des ressources forestières.

Mohamed CHAMICH
Directeur de FCI-Développement
Ain Chok
BP 7074
CASABLANCA (MAROC)
(chamich_mohamed@hotmail.com)

BIBLIOGRAPHIE

- AUCLAIR (L.). — Les ressources sylvo-pastorales au Maghreb : structure segmentaire et appropriation communautaire. *In* : Sociétés rurales et Environnement : Gestion des ressources et dynamiques locales du Sud / G. Rossi *et al.* (Eds.). — Paris : Khartala, 2000. — pp. 123-140.
- BARDIN (L.). — L'Analyse de contenu. — Paris : PUF, 2007 (copyright 1977). — 291 p. (Quadrige).
- BÉDOUCHA (G.). — L'irréductible rural. Prénance du droit coutumier dans l'aire arabe et berbère. — *Études rurales*, 2000, pp. 155-156.
- BOURBOUZE (A.), EL AÏCH (A.). — L'Élevage caprin dans l'arganeraie : l'utilisation conflictuelle d'un espace. — *Cahiers d'Agriculture*, vol. 14, n° 5, 2005, pp. 447-553.
- BOURDIEU (P.). — Le Sens pratique. — Paris : Les Éditions de Minuit, 1980. — 474 p.
- CHAMICH (M.). — Gestion des conflits liés aux ressources naturelles dans l'arganeraie du Souss (Maroc). — Toulouse : Université de Toulouse le Mirail, 2008. — 248 p. (Thèse de Doctorat en Études rurales).
- HCEFLCD, PCDA. — Plan cadre de la réserve de biosphère de l'arganeraie. — Rabat ; Agadir : Projet de Conservation et de Développement de l'Arganeraie, 2001. — 73 p.
- HNAGA (A.). — Évolution démographique et dynamique urbaine dans la région du Souss (Sud du Maroc). — Communication au XXVI^e congrès international de la Population, Marrakech, 27 septembre-2 octobre 2009. — p. 14.
- JODELET (D.), éd. — Les représentations sociales. — 5^e édition. — Paris : PUF, 1999. — 447 p.
- M'HIRIT (O.), BLEROT (P.), BENZYANE (M.). — Le grand livre de la forêt marocaine. — Sprimont : Mardaga, 1999. — 280 p.
- MERNISSI (F.). — ONG rurales du Haut-Atlas - Les Aït-Débrouille. — Rabat : Marsam, 2003. — 128 p. (1^{re} édition 1997).
- PONTEVÈS (E. de). — L'Arganeraie, la chèvre, l'orge : approche du système agraire de l'arganeraie dans la commune rurale de Smimou, province d'Essaouira. — Montpellier : IAMM, 1989. — 261 p. (Mémoire de fin d'étude d'ingénieur).
- RACHIK (H.). — Jma'a, tradition et politique. — *Hespéris Tamuda*, vol. XXXIX, n° 2, 2001, pp. 147-155.
- RADI (N.). — L'Arganier : arbre du Sud-Ouest Marocain, en péril, à protéger. — Nantes : Faculté de Pharmacie, 2005. — 58 p. (Thèse en Pharmacie).
- SCOTT (J.). — Conflit concernant les ressources naturelles. — *Pas à Pas*, 36, 1998, pp. 1-3.
- THIEBA (D.). — Conflits et gestion des ressources naturelles. *In* : Développement durable au Sahel / C. Becker et P. Terguisel (Eds.). — Paris ; Dakar : Sociétés, Espaces, Temps ; Khartala, 1997. — pp. 73-87.
- TOZY (M.). — Des tribus aux coopératives ethnolignagères – Histoire d'une mutation en cours sur les hauts plateaux de l'Oriental. *In* : Mutations sociales et réorganisations des espaces steppiques / M. Mahdi (Ed.). — Casablanca : Annajah al Jadida, 2002. — pp. 19-37.
- VEDELED (T.). — L'État et la gestion des pâturages : la création et l'érosion d'institutions pastorales au Mali. — *Bulletin de l'IIED*, 46, 1997, 55.

LA FORÊT D'ARGANIER : QUELLE GESTION POUR QUELLE RESSOURCE ? [Résumé]

Le massif de l'arganeraie marocaine est située dans le sud-ouest du pays, où elle couvre près de 800 000 hectares ; à l'instar de nombreuses forêts du royaume, l'arganeraie est cependant confrontée à une forte régression et à des problèmes de renouvellement, plus particulièrement dans sa partie sud-ouest. Cinq facteurs de dégradation majeurs sont identifiés : l'accroissement démographique et l'urbanisation qui en découle ; le développement de l'agriculture irriguée ; la surexploitation du bois de chauffage ; et le surpâturage, à la fois de troupeaux ovins et caprins des sédentaires et de camélins d'éleveurs transhumants souvent fortement capitalisés. L'article montre que la source des trois derniers facteurs de dégradation se trouve dans une situation particulièrement conflictuelle entre trois groupes d'acteurs : l'administration forestière, les éleveurs nomades et les agropasteurs sédentaires. Il s'appuie sur l'école française de la théorie des représentations sociales pour montrer que cette conflictualité est liée à des visions du monde divergentes entre ces catégories d'acteurs. L'auteur plaide finalement pour la mise en place de processus de médiation et de circulation de l'information qui permettraient de diminuer la conflictualité entre groupes sociaux et donc de diminuer l'impact de la surexploitation du bois de feu et du surpâturage sur l'écosystème.

ARGAN FORESTS - WHICH MANAGEMENT APPROACH FOR WHAT RESOURCE? (Abstract)

Moroccan argan forests are located in the southwest of the country and cover nearly 800,000 hectares. Like many other forests in the kingdom, the argan forests are faced with major decline and renewal problems, particularly the south-western part. Five major causes of degradation have been identified: population increase and consequent urbanisation, the development of irrigated agriculture, over-utilisation as fuelwood, excessive grazing both by goat and sheep herds belonging to sedentary populations and camel herds that represent significant capital for their transhumant owners. The article shows that the source of the latter three causes of degradation resides in a highly conflictual situation that exists between three groups of players: the forestry administration, the nomadic stockbreeders and the sedentary agropastoralists. It relies on the French school's theory of social representations to demonstrate that the conflict is connected with divergent world views between those categories of actors. To end, the author pleads in favour of setting up a process of mediation and of information dissemination that would bring the tension between the social groups down and hence lessen the impact of overuse of fuelwood and of overgrazing on the ecosystem.
